

[lisulf.html_SF038](#)

précédent [SF037](#)

suivant sera [SF039](#)

Science et Francophonie

Août bis 2014 No 038

Paraissant le 31 août 2014

Version du 25 septembre 2014.

Rédacteur en chef Pierre Demers. Science et Francophonie paraît en ligne.

Dépôt légal volontaire à la BaNQ.

Paraît sous l'autorité de la LISULF. Ligue Internationale des Scientifiques pour l'Usage de la Langue Française.

Générique, cotisation. Voyez [SF032](#).

Référence ARC.

<http://www.cra-arc.gc.ca/ebsci/haip/srch/basicsearchresult-fra.action?k=ligue+internationale&s=registered&p=1&b=true>

LIGUE INTERNATIONALE DES SCIENTIFIQUES POUR L'USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE

Enregistrée 1981-01-01 MONTREAL QC

INSN.0825.9879. Éditions PUM. Presses Universitaires de Montréal.

Science et Francophonie. Contenu du No 038, août 2014, paraissant le 31 août 2014 No 038

Août bis 2014 No 038

Deux dirigeants de bonne volonté?

***Kathleen Wynne et Philippe Couillard, que voudrez-vous faire...**

... pour que l'Ontario paie sa dette envers le Québec?

Pierre Demers

Une réflexion sur les propos de Kathleen Wynne, première ministre de l'Ontario.

****La politique est affaire d'intérêts.**

René-Marcel Sauvé.

(... à un Philippe Couillard, médusé et dubitatif...)

Mario Beaulieu, chef du Bloc Québécois.

*****Mario Beaulieu, voudrez-vous obtenir...**

Pierre Demers.

... que l'Ontario paie sa dette envers le Québec?

Marc Michaud, avocat.

******Que faut-il faire...**

Marc Michaud?

...pour que l'Ontario paie sa dette envers le Québec.

Enfin, comme pour les Québécois comme pour les Bretons .brz

*******Le nom de domaine .quebec**

Pierre Demers.

Il reste à acquérir les diacritiques.

La dette de l'Ontario envers le Québec, une vraie affaire.

***** *Faudra-t-il un autre tribunal Charbonneau sur le crime organisé?

Pierre Demers.

"... ou encore, les criminels financiers et autres magouilleurs mafieux ?"

par Hélène Trudeau, traductrice.

Un extrait du Canada Law Journal en 1870.

***** **Une opinion de légistes ontariens.

Référence à Jacques-Yvan Morin.

..."une affaire puéride" ...?

Philippe Couillard à Charlottetown, à Québec.

***** ***"Le Québec n'est plus dans le Canada".

Pierre Demers.

Depuis 1982. Le gouvernement fédéral exerce au Québec une autorité de facto, en terre étrangère.

Référendum en Écosse. Entre anglophones, dans une grande dignité, l'union persistera...

***** ***L'opinion d'un géopoliticien.

René-Marcel Sauvé.

... une occasion pour Philippe Couillard de s'exprimer.

Salon du livre du 17 au 19 octobre 2014 à l'école secondaire l'Escale de Rockland, Ontario.

***** ***Yves Saint-Denis, Président d'honneur du salon du livre de l'Est Ontarien.

La Rédaction.

Philippe Couillard, George-Étienne Cartier, Henri-G. de Lotbinière.

***** *** *Un Couillard sans vision ni ambition, 18 septembre 2014.

Me Christian Néron.

La dette de l'Ontario envers le Québec.

***** ***** **Votre cotisation 2014. Dernier rappel.

- 30 - -----O-----

-----O-----

Deux dirigeants de bonne volonté?

***Kathleen Wynne et Philippe Couillard, que
voudrez-vous faire...**

**... pour que l'Ontario paie sa dette envers le
Québec?**

Pierre Demers

Deux dirigeants de bonne volonté. Si j'étais journaliste... je leur poserais cette question...

Photo: Clément Allard La Presse canadienne.

Fig.1. Kathleen Wynne et Philippe Couillard lors de leur rencontre, 21VIII2014.

Extraits.

"La place du Québec dans le Canada ne figure pas sur l'écran radar des Canadiens, a indiqué jeudi la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne.

Au terme d'une rencontre avec son vis-à-vis Philippe Couillard à Québec, la première ministre Wynne a estimé à son tour que le fruit n'était pas mûr pour une reprise des pourparlers visant à réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel — dont il est exclu depuis 1982.*

Selon elle, les Canadiens ont bien d'autres priorités en tête que d'accorder au Québec la place qu'il désire dans la fédération*. Elle a donné comme exemple la lutte aux changements climatiques, la reprise économique*, l'emploi et l'éducation. ..."

Les soulignés sont de la rédaction.

Cacouna. Le Québec serait-il donc réintégré dans le giron constitutionnel — dont il est exclu depuis 1982?

NON. Si l'on en croit Mme Kathleen Wynne, selon Le Devoir du 21VIII2014.

Dans ce cas, le Canada n'est pas chez lui à Cacouna, Cacouna dépend exclusivement du Québec.

Pierre Demers 1914 LISULF 30VIII2014

Références.

Réf. 1. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/416479/rencontre-couillard-wynne-le-quebec-n-est-pas-sur-l-ecran-radar-constitutionnel>

Rencontre Couillard-Wynne. Le Québec n'est pas sur l'écran radar constitutionnel, 21 août 2014 15h36, Le Devoir

Martin Ouellet - La Presse canadienne à Québec, Canada

Réf. 2. NDLR1. Examinons les propos soulignés ci-dessus, tenus par la première ministre de l'Ontario qui, à l'instar d'un juge, ne parle pas pour rien dire. Elle a un certain intérêt pour le Québec, témoin son actuelle présence auprès du premier ministre Couillard. Elle en parle dans ces termes.

" réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel — dont il est exclu depuis 1982.

d'autres priorités en tête que d'accorder au Québec la place qu'il désire dans la fédération*."

On réintègre ... ce qui est au dehors de et sorti de ...

Aussi bien affirmer que le Québec est une entité distincte du Canada, un corps étranger au Canada. (Dont les désirs ne sont pas des priorités pour les Canadiens.)

Pourquoi alors les Québécois devraient-ils payer impôts au Canada et obéir à ses lois? Quel obstacle légal pourrait les empêcher de le constater eux-mêmes et de faire constater à tous, au monde entier, de proclamer unilatéralement leur indépendance? Point alors besoin d'un référendum.

Il faut croire que le gouvernement Harper estime de son intérêt d'entretenir un flou juridique sur le statut du Québec et en attendant, exercer sur le Québec une autorité de facto par continuité temporelle.

Réf. 3. NDLR2. Et examinons la suite des propos de la première ministre de l'Ontario. Selon elle, les Canadiens ont en tête, entre autres priorités...

"...la reprise économique*"...

Les Québécois aussi, ont en tête cette priorité, et les séquelles de la dette de l'Ontario, apparue en 1841 et jamais réglée depuis ce temps, obèrent en permanence la province du Québec et son économie. Commode, très commode est-il pour l'Ontario de feindre ignorance, et de faire exprès pour que les Québécois n'en soient pas au courant.

Concernant cette dette, voyez Réf. 4

Réf. 4. er.uqam.ca/nobel/c3410/SF037.htm

***** *Deux textes juridiques de base sur la dette de l'Ontario, traduits en français.

1. La Cour à Windsor, 26III1878. 2. Nouvelles de l'Ontario, VIII1870, par Hélène Trudeau, traductrice.

Réf. 5. fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2014/09/20140904-105154.html

Une menace de décote plane sur le Québec.

"Québec sous la surveillance des financiers de New York"

Régys Caron 04-09-2014 10h51 QUÉBEC - Les agences de crédit de New York soufflent dans le cou du gouvernement Couillard au moment où ce dernier planche sur les sacrifices qui devront être consentis pour rétablir l'équilibre budgétaire.

D'autant plus opportun serait que l'Ontario se décide à verserß au Québec ce qui lui revient.

- 30 - -----O-----

-----O-----

Une réflexion sur les propos de Kathleen Wynne, première ministre de l'Ontario.

****La politique est affaire d'intérêts.**

René-Marcel Sauvé.

(... à un Philippe Couillard, médusé et dubitatif...)

Sûre d'elle, en position de force, sachant que Toronto, Bay Street et Ottawa ne font qu'UN, Kathleen Wynne, première ministre de l'Ontario, vient de démontrer à un Philippe Couillard médusé et dubitatif que la politique est affaire d'intérêts, de rapports de forces et d'effectivité, non de bons sentiments à l'eau de rose.

Sa visite au Québec n'est qu'une mesure d'apaisement. Elle n'était pas nécessaire, compte tenu de l'extrême ignorance et naïveté québécoises en matière de politique et de géopolitique, la politique qui tient rigoureusement compte de la géographie et de son potentiel dynamique.

J'arrive de Toronto et je n'en suis pas revenu de voir autant de constructions d'édifices gigantesques en verre. Toronto, Bay Street et Ottawa se préparent à centraliser davantage, grâce sans doute aux \$40 milliards que nous avons perdus à la Caisse de Dépôt et récupérés pour servir contre nos intérêts.

Philippe Couillard n'a consulté personne dans les Maritimes, notamment à Terre-Neuve et en Nouvelle Écosse, encore

moins dans l'Ouest et en Colombie Britannique pour savoir ce qu'on pense du centralisme unitaire et arbitraire d'Ottawa et de Bay Street.

Au Québec, les discours mièvres tiennent lieu de politique.

René Marcel Sauvé, géographe et auteur.

- 30 - -----O-----

-----O-----

Mario Beaulieu, chef du Bloc Québécois.

*****Mario Beaulieu, voudrez-vous obtenir...**

Pierre Demers.

... que l'Ontario paie sa dette envers le Québec?

Fig.1. Mario Beaulieu en campagne à Roberval 4VI2014. Réf. 1.

Photo: Pedro Ruiz - Archives Le Devoir Mario Beaulieu

Fig. 2. Les membres du Bloc Québécois ont élu Mario Beaulieu à la présidence du Bloc Québécois. 14VI2014. Réf. 2.

Fig. 3. Le Bloc délaisse les enjeux canadiens. 4IX2014. Réf. 3

Question québécoise s'il en est, la dette de l'Ontario envers le Québec. C'est un enjeu qui regarde strictement et éminemment les intérêts du Québec. Réf. 3.

Les intérêts du Québec. M. Beaulieu, vous seul me paraissez capable de mettre la question de cette dette dans l'actualité. Réf. 4.

Références.

Réf. 1.

Mario Beaulieu veut la relance du mouvement indépendantiste. Jacques La Haye Publié le 04 juin 2014.

www.courrierdeportneuf.com/Actualites/2014-06-04/article-3748837/Mario-Beaulieu-veut-la-relance-du-mouvement-independantiste/1

mariobeaulieu6@gmail.com

Réf. 2. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/411032/bloc-nouveau-chef>

Les membres du Bloc Québécois ont élu Mario Beaulieu à la présidence du Bloc Québécois 14 juin 2014.

Réf. 3. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/417550/le-bloc-delaisse-les-enjeux-canadiens>

Le Bloc délaisse les enjeux canadiens. Mario Beaulieu n'a commenté jusqu'à maintenant que des questions québécoises. 4 septembre 2014, Marie Vastel - Correspondante parlementaire à Ottawa, Canada.

Réf. 4. <http://er.uqam.ca/nobel/c3410/SF037.htm>

La dette de l'Ontario envers le Québec. L'arbitrage entre l'Ontario et le Québec.***** *Deux textes juridiques de base sur la dette de l'Ontario, traduits en français. 1. La Cour à Windsor, 26III1878. 2. Nouvelles de l'Ontario, VIII1870.par Hélène Trudeau, traductrice.

Marc Michaud, avocat.

****Que faut-il faire...

Marc Michaud?

...pour que l'Ontario paie sa dette envers le Québec.

Fig. 1. Marc Michaud a visité le siège social de la LISULF. À sa droite, Pierre Demers. Photo Patrick Demers
22VIII2014

Me Michaud, vous nous avez encouragés par votre visite. Réf.1. Merci de votre visite. Avocat vous êtes, vous avez écouté les cours de Jacques-Yvan Morin; voudrez-vous répondre à notre question?

====

Bonjour, Me Michaud,

personne ne mentionne l' histoire de la dette entre le Haut et le Bas Canada?.

Vous pouvez donner l'adresse: Science et Francophonie, numéros récents.

je voudrais tant contribuer

Quand vous vous déciderez...

En attendant, avec votre accord, voilà ce qui est prévu pour SF038.

Le 2014-09-08 à 20:35, Marc Michaud <m.michaud@avocats-ms.com> a écrit :

M. Demers

Je suis en ce moment avec Mario Beaulieu à une activité politique où on parle de la dette et **personne ne mentionne l' histoire de la dette entre le Haut et le Bas Canada?.**

Quelle est la date de tombée pour un article sur cette question, **je voudrais tant contribuer** mais je suis si occupé et je veux produire quelque chose de qualité.? Si le délai est trop court pour la prochaine tombée, la suivante pourrait être possible ?

Je vous cherche aussi un conseiller pour votre passeport britannique, moi je n' ai aucune compétence en ce domaine.

Au plaisir de vous lire

Marc Michaud

Références.

Réf. 1. er.uqam.ca/nobel/c3410/SF036.htm

Mario Beaulieu, nouveau chef du Bloc Québécois.***** ***Établissons le culte de l'indépendance, l'un des objectifs de la LISULF. Mario Beaulieu, élu chef du Bloc Québécois.Mario Beaulieu, Jacques La Haye, Me Marc Michaud, Le Devoir, Pierre Demers. Réf. 7. Refus d'un commentaire.

Réf. 2. http://jeantalonest.com/uploads/download/michaud_santoriello_page_michaud.pdf

Un peu de la carrière de Me Marc Michaud.

Enfin, comme pour les Québécois comme pour les Bretons .brz

*****Le nom de domaine .quebec

Pierre Demers.

Il reste à acquérir les diacritiques.

Internet.quebec, un nouveau nom de domaine sur la grande toile 22 août.

Tant mieux, mais c'est un petit pas, puisqu'il manque l'accent; que de lenteur dans ces réformes si simples à réaliser, à côté de l'ultra-rapidité des procédés de l'informatique. (Évidemment, les anglophones n'en ont aucun besoin).

Pierre Demers est propriétaire, pour les fins de la LISULF, de 3 noms de domaine
lisulf.qc.ca
quebecium.qc.ca
academiequebecoise.qc.ca

Avec le nouveau nom de domaine, la désinence .qc.ca est remplacée par .quebec

Cela ne change rien aux adresses courriel.

Un nom de domaine est une manière de marquer un droit exclusif sur l'objet d'une désignation, un peu comme la marque de commerce aspirine .

Références.

Réf. 1. <http://www.ledevoir.com/societe/science-et-technologie/416624/internet-quebec-un-nouveau-nom-de-domaine-sur-la-grande-toile>

Internet .quebec, un nouveau nom de domaine sur la grande toile
22 août 2014 23h09 | Andy Blatchford - La Presse canadienne | [Science et technologie](#)

Internet.quebec, un nouveau nom de domaine sur la grande toile 22 août, disponible dès le 2 septembre..

Réf. 2. <http://www.comprendre-internet.com/>

Réf. 3. Correspondance reçue:

Re: [.quebec] Confirmation de préenregistrement de lisulf.quebec

Le 2014-09-05 à 11:57, <pointquebec@webdomaine.ca> <pointquebec@webdomaine.ca> a écrit :

Bonjour Pierre Demers,

Nous confirmons avoir reçu votre demande de préenregistrement pour le domaine lisulf.quebec le 5 septembre 2014 à 11:57.

Votre code de confirmation est 9b293f4e-70ec-422b-82a5-c83e134d40f0.

Il est important de noter qu'aucun domaine ne sera officiellement enregistré avant le 4 novembre 2014. La raison est que les domaines seront attribués selon l'ordre de priorité identifié par l'organisation «?PointQuébec?».

Nous vous tiendrons au courant tout au long du processus.

--
A.R.C. Informatique inc. (webdomaine.ca) Bientôt 30 ans!
Montréal?: 514 849-1400
Chicoutimi?: 418 545-9224
Ailleurs au Québec?: 877 880-9224
====

Semblablement:

Nous confirmons avoir reçu votre demande de préenregistrement pour le domaine quebecium.quebec le 5 septembre 2014 à 11:55.

[.quebec] Confirmation de préenregistrement de quebecium.quebec
Votre code de confirmation est 0edd95cb-1caa-4b92-b915-bc375b8ec8a1.

Nous confirmons avoir reçu votre demande de préenregistrement pour le domaine academiequebecoise.quebec le 5 septembre 2014 à 11:53.

[.quebec] Confirmation de préenregistrement de academiequebecoise.quebec
Votre code de confirmation est c52004e3-eefa-40e6-b8b8-aed5d6e7fe99.

- 30 - -----O-----

-----O-----

La dette de l'Ontario envers le Québec, une vraie affaire.
******* *Faudra-t-il un autre tribunal
Charbonneau sur le crime organisé?
Pierre Demers.**

"... ou encore, les criminels financiers et autres magouilleurs mafieux ?"

"..les criminels financiers et autres magouilleurs mafieux ", ceux du 19e siècle, au service de l'Ontario seront-ils enfin jugés et reconnus comme tels? L'important est que la Province d'Ontario soit condamnée à payer le Québec sans plus attendre.

Des objections pêle-mêle.

(Logique.) Cette dette, ce n'est pas possible, donc ce n'est pas vrai.

Depuis le temps, si c'était vrai, tout le monde le saurait, moi, je n'en ai jamais entendu parler.

(Le temps passe.) Ça fait tant d'années, il est temps de penser à autre chose.

La dette, c'est une affaire ancienne, je pense que personne ne veut secouer ces choses lointaines.

(Respect.) Des personnes si sages, si dignes, si sérieuses, si riches, si respectables, si haut placées!

(Peur et prudence.) Si on les importune de réclamations monétaires, ils vont se fâcher et nous en soutirer encore plus.

(Honte.) On est si peu riche, ils ne nous écouteront pas. Parizeau l'a dit, un soir de référendum: "L'argent et... (et le vote ethnique)".

(Le bon despote fûté.) Si on gagne finalement sur un point, pourrons-nous l'empêcher de légiférer à sa guise sur un nouveau point qui annulera notre gain?

Donc, taisons-nous et avalons notre salive.

Un peu de raison, en bref. Trois hommes, une femme.

En omettant beaucoup de détails, et en renvoyant à la documentation présentée dans nos pages depuis SF032, noter Réf. 5.

Le sort fait à cette dette a été l'oeuvre de trois hommes (dont deux Écossais d'origine) et d'une femme, travaillant pour le bénéfice de l'Ontario. Il est temps de les démasquer.

1. J. A. MacDonald, résident d'Ottawa.
2. D. L. Macpherson, résident d'Ottawa.
3. J. H. Gray, résident d'Ottawa.
4. Victoria, au Château de Windsor, UK.

Macdonald commanda l'arbitrage, stipulé dans l'AABN en 1867 qu'il rédigea, et il nomma les arbitres MacPherson et Gray qui rendirent la décision finale en 1870. Victoria rendit le jugement de son Comité juridique de son Conseil Privé en 1878.

Fig. 1. J. A. Macdonald 1815-1891.

Fig. 2. D. L. MacPherson 1818-1896

Fig. 3. J. H. Gray 1814-1889.

Fig. 4. Victoria 1819-1901.

Fig. 5. Victoria décapitée in metallo, 1963. Voyez ***** SF037.
("Pour certains audacieux, la reine Victoria est une mal-aimée.")

Réflexions.

A. Tous ces personnages ligués, préparant à leur façon l'avenir du Québec et de l'Ontario!

B. Voici un extrait pertinent: vous le trouverez en cherchant bien, bien enfoui dans les documents ***** * Réf. 5

2° Les arbitres n'ont aucun pouvoir ni autorité pour enquêter sur l'état relatif des dettes et des crédits respectifs des provinces du Haut et du Bas-Canada au moment de leur Union dans la province du Canada en 1841.

Voilà bien une affirmation discrète et de prétendue modestie, alors qu'ils sont là munis de grands pouvoirs pour faire justice officielle envers le Québec. Deux parfaits étrangers au Québec.

Elle tient à la fois d'une déclaration de principe et d'une décision arbitraire et arbitrale de la part des deux arbitres. Elle ne change pas la vérité historique, savoir qu'en 1841, le futur Ontario avait une dette considérable envers le Québec.

Traduite en langage compréhensible de tous, elle veut dire: nous ne chercherons pas à satisfaire les intérêts du Québec. Nous ajusterons nos principes en conformité avec les buts que nous favorisons.

C. L'affirmation précédente B 2o attira les protestations puis la démission de Dewey Day. Réf. 8.

D. Le montant de cette dette était connu publiquement sans besoin d'une enquête. En 1841: 6 115 085,95 \$.
Encore Réf. 8.

E. Le jugement du Comité Judiciaire du Conseil Privé le 26III1878:
il n'invoque aucun attendu à l'appui de ses décisions;
(se bornant aux questions posées), il ne se prononce pas sur le fond véritable, savoir la dette elle-même évoquée ci-dessus B, C, D.

F. Ledit Comité avait-il juridiction pour répondre à la demande du Québec et rendre ledit jugementT

G. En fin de compte, faudra-t-il établir un nouveau tribunal à la Charbonneau et en français, afin de mettre au jour en véritable transparence "... les criminels financiers et autres magouilleurs mafieux ?" de l'époque victorienne que voilà?

?

Références.

Réf. 1. <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-4000.46-f.html>

John A. Macdonald.

Réf. 2. http://www.biographi.ca/en/bio/macpherson_david_lewis_12E.html

David Lewis MacPherson.

Réf. 3. http://www.biographi.ca/en/bio.php?id_nbr=5556

John Hamilton Gray.

Réf. 4.

[Queen Victoria - Wikipedia, the free encyclopedia](http://en.wikipedia.org/2729?3851Recherche%20par%20image)

[en.wikipedia.org/2729 ? 3851Recherche par image](http://en.wikipedia.org/2729?3851Recherche%20par%20image)

Queen Victoria 1817-1901.

Réf. 5. <http://er.uqam.ca/nobel/c3410/SF037.htm>

La dette de l'Ontario envers le Québec. L'arbitrage entre l'Ontario et le Québec.***** *Deux textes juridiques de base sur la dette de l'Ontario, traduits en français. 1. La Cour à Windsor, 26III1878. 2. Nouvelles de l'Ontario, VIII1870.par Hélène Trudeau, traductrice. Les arbitres en vertu de l'AANB, 1867

Réf. 6 pour certains audacieux, la reine Victoria est une mal-aimée.

Voyez SF037.

Réf. 7. SF037

La dette de l'Ontario envers le Québec. L'arbitrage entre l'Ontario et le Québec.

***** *Deux textes juridiques de base sur la dette de l'Ontario, traduits en français. 1. La Cour à Windsor, 26III1878.

2. Nouvelles de l'Ontario, VIII1870.

par Hélène Trudeau, traductrice.

Réf. 8. [SF036](#) ***** **** des carences. 6 115 085,95 \$ en 1841.

- 30 - -----O-----

-----O-----

Un extrait du Canada Law Journal en 1870.

***** ****Une opinion de légistes ontariens.**

Référence à Jacques-Yvan Morin.

..."une affaire puérile"...?

L'ARBITRAGE DU DOMINION

Le compte rendu des délibérations sur cette question importante, que nous publions dans d'autres colonnes, promet d'être une lecture intéressante, non pas pour sa valeur intrinsèque en tant que décision sur une question nouvelle dans ce pays, mais davantage comme une histoire de cette cause dans ses aspects juridiques.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur les mérites de la cause, mais en ce qui concerne le point juridique principal, à savoir si l'arbitrage doit être poursuivi sans l'unanimité des arbitres, les experts concèdent que dans le cas d'un arbitrage privé, il n'y aurait pas de place pour le doute, mais le fait que le présent arbitrage porte sur une question de nature indéniablement publique fait toute la différence et élimine la nécessité de l'unanimité des arbitres. La majorité des auteurs – et les plus pertinents sont américains – sont de cet avis, bien que certaines causes anglaises semblent admettre le principe qui est remis en question ici.

Il semble raisonnable de considérer les arbitres nommés en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, comme relevant de la nature d'un tribunal constitué pour un motif spécial, et s'il s'agit d'un tribunal, il est clairement sous l'empire de la règle de la majorité.

Il est vrai que la loi parle d'« arbitres » ; mais le simple emploi de ce mot n'empêche pas qu'ils soient en réalité quelque chose de plus que de simples arbitres du domaine privé et qu'ils soient soumis à la règle de droit pertinente en l'occurrence. Et la portée et la teneur entières de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, montrent qu'on avait une visée plus large et nous pouvons souligner que même le juge Day ne semble pas avoir exprimé une opinion contraire à celle de ses coarbitres sur ce point.

Nous avons peine à imaginer ce que le gouvernement du Québec espérait obtenir par le bref de prohibition qu'un des tribunaux de la Province a délivré, retournable le mois prochain, si ce n'est le désir de renvoyer de force la cause en Angleterre pour obtenir une décision finale, et il semble bien que ce soit le but visé, bien que nous doutions qu'il soit atteint, et s'il l'est, qu'il apporte un résultat qui satisfasse les promoteurs du bref.

L'objection que le colonel Gray est résident de l'Ontario et par conséquent inadmissible (alors qu'il était en fait résident du Nouveau-Brunswick au moment de sa nomination et qu'il n'est déménagé à Ottawa que pour s'acquitter de ses fonctions publiques) semble si mince, pour ne pas dire puérile, qu'elle révèle une faiblesse qui ne peut que nuire à la cause du gouvernement du Québec, aux points de vue juridique et politique

Les résultats de ces délibérations sont attendus avec beaucoup d'intérêt, qu'ils soient considérés comme une simple question de droit sous l'angle de l'unanimité, ou en raison des sommes importantes qui sont disputées, mesure de la portée politique de la cause, ou des importantes questions constitutionnelles qui sont débattues.

Traduction

Hélène Trudeau

Candiac

2014 09 16

====

NDLR. 1. Vraiment: "si mince, sinon puérile"? Voilà qui est vite dit sinon prouvé. Puisque les créateurs du jury d'arbitrage avaient posé cette condition, il convenait qu'elle fût satisfaite.

2. Des règles de droit sont invoquées, qui proviennent exclusivement de sources anglophones, alors que la question relève du droit international. Le constitutionnaliste Jacques-Yvan Morin voudrait-il nous en dire plus?

Philippe Couillard à Charlottetown, à Québec.

***** ***"Le Québec n'est plus dans le Canada".

Pierre Demers.

Depuis 1982. Le gouvernement fédéral exerce au Québec une autorité de facto,
en terre étrangère.

Fig. 1 Le 17 IV1982. Le honteux triomphe de Trudeau sur Lévesque. La reine Élisabeth signe la constitution du
Canada d'où le Québec est absent.

Fig. 2. Que pouvait-il faire? Sinon encaisser une baffe sournoise.

Le livre de Jean-François Lisée.

<http://www.vigile.net/Les-30-ans-d-un-combat-ethique>

[Jean-François LISÉE](#)

[L'actualité](#)

lundi 16 avril 2012

Ce livre est instructif, mais il n'examine pas la question du statut du Québec suite à l'événement du 17 avril .
Cet auteur s'accorderait-il avec la thèse que je présente? Selon ma réflexion ici présentée, le Québec est devenu un
pays sans statut, aussi bien que des humains de nos jours se trouvent être apatrides.

Situation dérisoire, insultante pour le Québec: depuis 1982, que fait le pouvoir d'Ottawa dans les affaires du Québec?
Que fait-il par ses multiples percepteurs, militaires, agences et agents, installés dans des enclaves dans le territoire du
Québec, qui ont continué de faire comme si le Québec avait signé la Constitution du Canada 1982 à côté de 9
provinces et territoires

Sinon continuer les choses comme si la signature du Québec n'avait aucune importance.

Elle en avait une puisqu'on l'avait sollicitée.

Elle en avait une lors des conférences ayant mené à la création du Canada par l'adoption de l'AABN, tenues avec un
semblant de dignité quoiqu'en situation minoritaire en face de partenaires avides. Le Québec a signé le 1er projet de
constitution à Charlottetown septembre 1864, à Québec en octobre 1864.

Fig. 3. Conférence de Charlottetown septembre 1864. Du Québec: Hector-Louis Langevin, Georges-Étienne Cartier.
Soit 2 sur 24.

Fig. 4. Un extrait de Fig. 1 montrant John Hamilton Gray du Nouveau-Brunswick.

Fig. 5. Conférence de Québec 1864. Du Québec: George-Étienne Cartier, Jean-Charles Chapais, Hector-Louis
Langevin, Étienne-Paschal Taché. Soit 4 sur 30.

Ottawa = "Outlaw", hors-la-loi.

La seule conduite décente de la part du gouvernement central était dès 1982 (elle le serait encore, bien tardivement), de vider des lieux où son pouvoir était devenu hors la loi, selon une loi créée par lui-même, en refluant vers l'est ou vers l'ouest, et à cette fin, de négocier avec Québec des échéances et des transferts appropriés. Les silences et les manoeuvres du gouvernement fédéral à ce propos démontrent son embarras et suggèrent que le Québec n'avait pas besoin et n'a pas besoin d'un référendum: il a été exclu de la Confédération du Canada et cela suffit en principe qu'il le fasse reconnaître par les nations civilisées du monde et qu'il se charge sans tutelle, de toutes les affaires publiques sur son territoire total récupéré, avec la bienveillance de ses alliés naturels. Mieux vaudrait qu'il soit reconnu colonie directe de la Couronne britannique, aussi bien que les Barbades, afin que les négociations se déroulent entre plénipotentiaires ayant vraiment pouvoirs et non à travers des intermédiaires temporisateurs.

Il est déjà arrivé qu'un gouvernement central soit établi de force, prétendant abolir toute différence entre le Québec et le reste de l'Amérique britannique: ce fut le régime du Canada Uni, instauré sur la base de renseignements mensongers émis par le malheureux Sydenham Poulett Thomson et malgré les objections de Wellington et de Colborne. Il commença en 1841 et après 26 ans, la faillite menaçait et les maîtres londoniens du Colonial Office, alias Ministère de la Guerre aussi bien que les prêteurs d'argent comprirent qu'il fallait absolument, pour avoir ordre et paix, reconnaître au Québec une existence et une mesure d'autorité autonome. Mesure d'une petitesse criante devenue une absurdité évidente que tous les gouvernements du Québec unanimes ont dénoncée dès 1982 et dans la suite.

Mais le gouvernement central, en 1982, fit bloc instantanément avec 9 provinces et territoires pour masquer sa conduite indécente, pour la couvrir en montant l'opinion publique contre les vilains et les méchants du Québec, transformant les victimes en noirs fauteurs de désordre indociles qu'il fallait punir. Une fois de plus dans l'histoire, les Anglo faisaient alliance pour écraser les francos du Québec.

Un pays apatride.

Au lendemain de cette nuit des longs couteaux, le gouvernement fédéral avait perdu une province. Le Québec, la veille encore province soumise à une légalité qui la rendait soumise aux lois de l'AANB, disparaissait de la liste des 10 provinces du Canada. Le gouvernement fédéral avait toute raison de s'inquiéter. Les Québécois cessaient vivre désormais sous la tutelle d'Ottawa. À l'Assemblée nationale de la vieille capitale, nos députés se sont crus obligés de prêter le serment de loyauté envers la Reine, qui veut dire ce qu'il veut dire, càd une comédie, quand on sait qu'il n'a jamais été interprété comme contraignant. Dans le cas de Louis Riel, l'occasion était pourtant excellente, puisque ce héros de notre histoire avait prêté serment à la Reine Victoria: mais il fut pendu, sur l'initiative de John A. MacDonald, en invoquant d'autres motifs.

On peut dire que le Québec devenait apatride, sans statut. L'histoire contemporaine relève des millions d'humains apatrides, vivant dans des conditions précaires faute d'un statut. Mais tout un pays en devenir devenu un pays apatride, y en a-t'il un autre exemple au monde? On se soucie des Africains apatrides.

<http://www.rfi.fr/afrique/20111207-plus-12-millions-apatrides-le-monde-deux-conventions-trop-peu-ratifiees/>

Droits de l'homme ONU Publié le 07-12-2011 Modifié le 07-12-2011 à 16:04. Plus de 12 millions d'apatrides dans le monde, deux conventions trop peu ratifiées. Par Véronique Gaymard.

"J'ai la force et je m'en sers".

Ces paroles sont celles du militaire François-Louis Lessard, le Canadien français le plus haut gradé de l'armée, répondant à l'avocat anticonscriptionniste Armand La Vergne, qui défend les manifestants : « J'ai la force et je m'en sers ! »

Réf. Michel Lapierre.

<http://www.ledevoir.com/culture/livres/418241/tuerie-a-quebec-pour-l-empire>

Pierre-Elliott Trudeau n'a pas tiré sur la foule en 1982, il l'a dupée.

Que va faire Philippe Couillard en 2014?

Philippe Couillard a manifesté sa volonté de réintégrer la Constitution. Il faudrait qu'il précise ses intentions. Il est mis en cause ailleurs dans le présent SF038.

Philippe Couillard a rencontré les 1ers ministres des Provinces et Territoires du Canada à Charlottetown en août 2014.

Figs 6, 7. Communiqué 29 août 2014 – Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard – 55e Conférence annuelle des premiers ministres. Les premiers ministres des provinces et territoires ont conclu leur 55e rencontre estivale aujourd'hui à Charlottetown. Au cours des discussions, les premiers ministres ont reconnu que le Québec n'a pas adhéré à la Loi constitutionnelle de 1982.

Premier ministre Robert Ghiz, Île-du-Prince-Édouard – président
Premier ministre Thomas Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador – vice président
Première ministre Kathleen Wynne, Ontario
Monsieur Philippe Couillard, Québec,
Premier ministre Stephen McNeil, Nouvelle-Écosse
Premier ministre David Alward, Nouveau-Brunswick
Premier ministre Greg Selinger, Manitoba
Première ministre Christy Clark, Colombie-Britannique
Premier ministre Brad Wall, Saskatchewan
Premier ministre Dave Hancock, Alberta
Premier ministre Robert McLeod,
Territoires du Nord-Ouest Premier ministre Darrell Pasloski,
Yukon Premier ministre Peter Taptuna, Nunavut
= 13 noms. Un seul en français,

Philippe Couillard a rencontré Stephen Harper.

Le Québec doit réintégrer la Constitution, dit Couillard 6 septembre 2014 13h15 | Patrice Bergeron - La Presse canadienne à Québec | Québec Il exprimait ainsi son souhait de réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel canadien, sans rappeler explicitement à la face de M. Harper que le Québec n'est même pas signataire de l'Acte constitutionnel de 1982.

Photo: Clément Allard La Presse canadienne Les deux chefs étaient réunis sur la même tribune à l'occasion du bicentenaire de la naissance de l'un des Pères de la Confédération, George-Étienne Cartier .

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/417814/couillard-harper>

Il me paraît évident que le cas du Québec est un embarras pour le Canada depuis 1982, 32 ans révolus.

Je me souviens d'une parole, je crois l'avoir entendue sur les lieux au cours d'une réunion politique du Parti Québécois à Saint-Laurent, une parole de Léon Dion, professeur de sociologie, père de Stéphane: "Quelque chose me dit que ce n'est pas le Parti Québécois qui fera l'indépendance".

<http://www.ledevoir.com/politique/canada/124521/dion-contre-dion>

Dion contre Dion. Léon Dion serait-il déçu en voyant son fils bloquer ce qu'il a cherché à fonder? 9 décembre 2006 | Antoine Robitaille | Canada

<http://www.ledevoir.com/politique/canada/124521/dion-contre-dion>

Références.

Des références en ordre au prochain numéro...

NDLR. Voyez Le Devoir en ligne, l'article et, entre autres commentaires, celui de Pierre Demers www.ledevoir.com/politique/quebec/419017/loi-constitutionnelle-de-1982-couillard-refuse-de-prendre-l-initiative-de-discussions

Loi constitutionnelle de 1982 Couillard refuse de prendre l'initiative de discussions 20 septembre 2014 | Marco Bélair-Cirino
Correspondant parlementaire | Québec
Commentaire.

Pierre Demers - Abonné 20 septembre 2014 02 h 39

Depuis 1982, Québec n'est plus dans le Canada.

Depuis 1982, Québec n'est plus dans le Canada. La nuit des longs couteaux. Depuis 1982, le Canada exerce son autorité illégalement dans le territoire du Québec. Il est grand temps de le constater et de le faire constater. Pierre Demers 1914 LISULF 20IX2014

Je voudrais ajouter ici: "La seule suite raisonnable est que les deux gouvernements concernés reconnaissent par un acte de leurs parlements respectifs, que le Québec n'est plus une partie du Canada." Pierre Demers. 21IX2014

- 30 - -----O-----

-----O-----

Référendum en Écosse. Entre anglophones, dans une grande dignité, l'union persistera...

***** ***** **L'opinion d'un géopoliticien.**

René-Marcel Sauvé.

... une occasion pour Philippe Couillard de s'exprimer.

Voici mon bref commentaire de géographe spécialisé en géopolitique au sujet du référendum écossais du 18 septembre 2014.

En partant, il faut convenir qu'un référendum n'est pas un Acte et n'en tient pas lieu non plus, quelle que soit sa forme et sa présentation. Il n'est que l'expression d'une volonté collective.

Que la population du Québec ait voté OUI dans ses deux référendum n'aurait pas davantage fait Acte que si les Écossais avaient voté OUI le 18 septembre 2014. Un référendum n'est qu'une consultation populaire.

En Suisse, les référendum fréquents font Acte parce qu'ils s'inscrivent à l'intérieur d'une constitution établie depuis longtemps, constitution qui a fait et fait encore Acte dans la Confédération Helvétique.

Au Canada, au Québec et en Écosse, l'Acte ne peut émaner que du Parlement établi.

Par exemple, la Loi 99 du 11 décembre 2000 adoptée par l'Assemblée Nationale fait Acte depuis ce temps sauf qu'il faut encore du temps avant qu'elle s'impose totalement.

De même la motion du Parlement d'Ottawa du 29 novembre 2004, qui reconnaît quoique timidement le Québec comme une nation fait Acte même si elle comporte peu de conséquences jusqu'à maintenant.

C'est à nous de le reconnaître et mettre cette motion en vigueur.

C'est également à nous et à chaque autre province de se reconnaître État en premier lieu. Personne, surtout pas Ottawa,

ne le fera à leur place.

Tous les commentaires qui s'épivardent dans les médias à ce sujet disent n'importe quoi sauf l'essentiel.

Salutations cordiales.

JRMS

Ms reçu le 19IX2014

Références.

Réf. 1. <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/politiqueprovinciale/archives/2014/09/20140919-075453.html>

«Tout comme les Québécois, les Écossais ont choisi de conserver leurs liens avec le Royaume-Uni pour des raisons qui leur appartiennent», a déclaré le premier ministre Philippe Couillard vendredi matin, en réaction à la victoire du NON au référendum écossais. M. Couillard n'a pas voulu s'avancer dans les comparaisons entre le Québec et l'Écosse sur la question de l'indépendance. Les contextes sont très différents, c'est très difficile de faire des parallèles entre la situation de l'Écosse et celle du Québec», a-t-il notamment déclaré.

Réf. 2. NDLR. Noltez le contraste avec l'indignité de la nuit des longs couteaux signalés plus haut et avec les référendums québécois remportés frauduleusement par le camp du non! Entre Écossais et Anglais, on est entre anglos. Entre Canadiens et Québécois, on est entre Anglo et Francos, tout n'est pas pareil. - Voyez l'histoire les autres nuits des longs couteaux, en Allemagne nazie et en Suisse.

- 30 - -----O-----

-----O-----

Salon du livre du 17 au 19 octobre 2014 à l'école secondaire l'Escale de
Rockland, Ontario.

**** **Yves Saint-Denis, Président d'honneur
du salon du livre de l'Est Ontarien.
La rédaction.

Félicitations de la LISULF à Yves Saint-Denis. Membre de son Bureau de direction.

Pierre Demers, Président de la LISULF, a adressé un message de félicitations à Yves Saint-Denis, Président d'honneur du Salon du livre de l'Est Ontarien. La LISULF est heureuse que le Salon du Livre de l'Est Ontarien reconnaisse ainsi les mérites d'Yves Saint-Denis, universitaire, homme de lettres et de théâtre, animateur et patriote. La LISULF est fière de participer ainsi un peu à cet événement important dans la vie francophone de l'Ontario. Yves Saint-Denis proposera des critiques de certains des livres exposés à ce Salon.

Voici un peu de sa biographie. Sa thèse de doctorat monumentale: quand deviendra-t-elle accessible sur la toile?

Fig. 1. Yves Saint-Denis.

Yves Saint-Denis, M.A., D.Ph.

1903, route du Long-Sault, C.P. 193

Chute-à-Blondeau en Ontario, KOB 1B0

tél. et téléc. (613) 632-7576 / courriel saintdenis@sympatico.ca

“Dieu et patrie” “Nous sommes, nous serons” “L’avenir est à ceux qui luttent”

“J’ai dans l’âme une fleur que nul ne peut cueillir” “Jusqu’au bout !”

avril 2011

3 - Note biographique très abrégée.

Yves Saint-Denis est né à Chute-à-Blondeau en 1941 au sein d’une illustre famille canadienne-française. Marié à Hélène Meloche, il est père de Félix, Sylvie et Thierry, diplômés en français et fiers de leurs origines. Il est multi-diplômé universitaire, maître ès arts, docteur en philosophie, en lettres françaises, spécialiste en éducation, linguistique et histoire, auteur d’une thèse de doctorat de 1 526 pages sur Lionel Groulx et de plusieurs publications, dont une petite histoire franco-ontarienne illustrée, en usage dans les écoles de l’Ontario (20 000 exemplaires écoulés), et qui a servi de source au spectacle *l’Écho d’un Peuple* dont il est comédien et conseiller en histoire.

Professeur de carrière, animateur culturel, militant de la francophonie, reconnu pour son leadership provincial et national, il est aussi représentant international et président de la Délégation Générale François Premier de France depuis 2002. Esprit visionnaire, conférencier recherché et homme d’action depuis quatre décennies, cet ancien président général de l’ACFO (1980-1982) fonde et préside nombre d’activités et d’organismes, tels le Festival populaire des arts, la société historique *La P’tite Chute*, l’AEFO régionale, l’ACFO régionale, les Compagnons de Dollard, le Club des Lecteurs de l’Ontario et l’Assemblée de Patriotes de l’Amérique française. Il préside la Section Ludger-Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l’Oeuvre du livre français. Il fut en outre conseiller scolaire, membre du Conseil des affaires franco-ontariennes, trésorier national de la Fédération des francophones hors Québec, membre fondateur du Secrétariat permanent des peuples francophones d’Amérique (1981), directeur d’un journal intellectuel nationaliste (1992-2003).

Il a reçu deux prix littéraires, l’Ordre des francophones d’Amérique (1988), le Prix Séraphin-Marion (1989), la Médaille Bene Merenti de Patria (1989), l’Ordre de la francophonie (2000). Il fut lauréat de la première demi-finale de la Dictée des Amériques en 1994 (45 000 concurrents). Titulaire en 2011 du *Prix du Lieutenant-Gouverneur en Patrimoine*, il se réjouit maintenant, en 2011, de son élévation à la dignité de *Chevalier de l’Ordre de la Pléiade* remis par les parlementaires de la Francophonie internationale à son fils Félix et à lui-même, une première mondiale.

L'événement.

COMMUNIQUE? – Pour diffusion immediate

Salon du livre de l’Est ontarien.

Casselman, 18 juillet 2014. – Le Comité d’administration du Salon du livre de l’Est ontarien est heureux d’annoncer qu’un Salon du livre aura lieu cette année à Rockland.

Vous êtes cordialement invité(e)s à participer à cet événement marquant, lequel sait faire vibrer notre legs culturel et nos racines franco-ontariennes.

Ce Salon se veut une rencontre pour tous les fervents de lectures et offre une occasion de goûter à la littérature franco-ontarienne et francophone en général; vous pourrez vous y procurer des bijoux de livres et fureter tout à votre aise!

Le Salon du livre de l’Est ontarien se tiendra du 17 au 19 octobre 2014 à l’École secondaire l’Escale de Rockland. La programmation sera composée de diverses activités : ateliers, rencontres d’auteur(e)s, séances de signatures et bien d’autres. De plus, le Salon comprendra des exposants regroupant distributeurs et éditeurs.

Pour renseignements supplémentaires:

Marc Scott et Rachel Boucher Co-directeur, Co-directrice

edchardonbleu@yahoo.ca rachel_boucher@hotmail.com 613-679-3683 5292

[Voir les photos](#)

École Secondaire Catholique L’Escale

Adresse : 1535 Du Parc Ave, Clarence-Rockland, ON K4K 1C3

Téléphone : (613) 446-5169



-----O-----

Philippe Couillard, George-Étienne Cartier, Henri-G. de Lotbinière.

****** *Un Couillard sans vision ni
ambition, 18 septembre 2014.**

Me Christian Néron.

La dette de l'Ontario envers le Québec.

NDLR. Outre son intérêt propre et d'actualité, ce texte paraît avoir un rapport avec la dette* de l'Ontario- Haut-Canada envers le Québec, si on en regarde cet extrait, mis en évidence plus bas, que voici. Quel est le rapport?

er.uqam.ca/nobel/c3410/SF036.htm

En 1862, le ministre des finances, avant de résigner, déclarait un déficit de cinq millions cent cinquante-deux mille piastres, (page 20 de son discours) ; pour l'année finissant le 30 juin 1864, c'est un surplus !... de sept cent cinquante mille piastres ! Sans tous ces changements de ministres, il est impossible de dire quel chiffre aurait aujourd'hui atteint le déficit qui, depuis plusieurs années avant 1862, allait toujours en augmentant.
uqam.ca/nobel/c3410/SF036.htm

neronchristian@hotmail.com,

À propos de cette dette* : uqam.ca/nobel/c3410/SF036.htm

uqam.ca/nobel/c3410/SF036.htm

***** Y-a-t'il des carences dans l'enseignement de l'histoire au Québec? Cette dette a en réalité commencé en 1841, au moment de l'Union, soit 26 ans avant 1867. Il faut écrire: montant au départ en 1841: 6 115 085,95 \$ en 1841.

Ce texte a paru dans L'Aut'Journal
Un Couillard sans vision ni ambition
18 septembre 2014
Christian Néron

L'auteur est membre du Barreau du Québec, Constitutionnaliste, Historien du droit et des institutions.

En 1865, quelques mois après sa conversion spectaculaire à la foi fédéraliste, George-Étienne Cartier rapportait une vision, non moins spectaculaire, dans laquelle il voyait la province du Bas-Canada se métamorphoser en « Soleil de la Confédération ».

Samedi, le 6 septembre dernier, Stephen Harper et Philippe Couillard se rencontraient dans la Vieille Capitale pour dévoiler une plaque commémorative saluant le 200^{ième} anniversaire de naissance de notre visionnaire national, honoré pour avoir exercé, de façon exemplaire et héroïque, les vertus de sa foi nouvelle. Cette cérémonie n'était en fait qu'une simple procédure préparatoire à un acte de béatification prévu pour le 1^{er} juillet 2017.

Bien que fort anodine, la cérémonie aurait été à ce point émouvante que Philippe Couillard, emporté par un accès d'émotion constitutionnelle, a déclaré spontanément que les Québécois souhaitaient réaffirmer leur foi dans le pacte fondateur du Canada.

Mais, infiniment moins visionnaire que Cartier, il s'est contenté d'espérer « le progrès du Québec dans un Canada uni, dans une fédération, et non dans un État unitaire ». Quel contraste !

En promettant le « Soleil » à sa députation du Bas-Canada, Cartier avait obtenu un vote de 26 contre 22 en faveur de la confédération. Mais pour « réaffirmer » ce vote historique, Couillard ne demande et ne promet rien. Pas même un rayon de Soleil ! Est-ce que 150 ans de confédération aurait altéré nos aspirations au point d'y supprimer jusqu'au simple droit de rêver?

À la lumière de ses déclarations sur notre devenir constitutionnel, notre premier ministre a prouvé son absence de vision et d'ambition, sa méconnaissance des fondements de la confédération et, surtout, son ignorance absolue des vertus ardentes qui enflammaient l'énergie créatrice de Cartier, notre « père visionnaire et téméraire ».

Pour combler ses quelques lacunes en matière d'histoire et de constitution, j'ose suggérer au premier ministre la lecture d'un extrait d'une conférence donnée par un de ses prédécesseurs, un libéral, un vrai de vrai, fondateur du Parti libéral du Québec, membre de ce parti pendant vingt-sept ans, premier ministre du Québec, ministre sous le gouvernement libéral de Laurier, puis lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

Cette conférence est du 20 février 1865, et a été donnée devant le Parlement du Canada-Uni à l'occasion des débats sur la confédération. Le libéral en question, Henri-Gustave Joly, examine devant les parlementaires comment l'honorable George-Étienne Cartier s'y était pris pour convaincre les députés canadiens-français que leur consentement à la confédération était capitale pour prémunir la province des risques d'une guerre civile qui grondait du côté du Haut-Canada. Le lecteur y trouvera une partie du discours portant sur le ridicule de cette guerre civile... appréhendée !

DÉBATS PARLEMENTAIRES
sur la Question de la
CONFÉDÉRATION
des

PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD

3^e Session, 26^e Parlement Provincial du Canada

QUÉBEC, 1865

LUNDI, 20 février 1865

HENRI G. JOLY, député de Lotbinière : M. le Président ! Quand il s'agit de changer la constitution d'un État, il est bon d'étudier avec soin, sous tous ses points de vue, la nouvelle constitution que l'on propose de substituer à l'ancienne ; il est bon de ne pas mépriser l'expérience des siècles ! L'histoire est le meilleur guide de l'homme d'État...

(Puis à la page 364 des Débats)

UNE GUERRE CIVILE !

Mais quels sont les deux hommes qui harmonisent aujourd'hui leurs voix, jadis si discordantes, pour nous prédire la guerre civile... si nous ne votons pas pour la confédération : ce sont le procureur-général du Bas-Canada (Geo.-É. Cartier) et le président du conseil (Geo. Brown). L'un demandant la représentation par la population, et l'autre la refusant, ils se sont posés comme les champions de leurs sections... et en sont devenus les chefs ! Quand ils ont vu que ce jeu ne profitait ni à l'un ni à l'autre, puisque le président du conseil paraissait exilé à tout jamais des fauteuils ministériels, et que le procureur-général du Bas-Canada ne pouvait plus se maintenir au pouvoir, le

procureur-général a cédé ! Eh oui ! il a consenti à la représentation par la population en essayant de la déguiser sous le nom de... confédération ! Et pour prix de sa complaisance, le président du conseil l'a sauvé, lui et ses collègues, et il a même daigné accepter un siège au milieu d'eux.

Ils nous menacent aujourd'hui de guerre civile !... pour nous alarmer, nous forcer de ratifier leur marché ! Il n'y a qu'un homme au Canada qui pût faire ce que le procureur-général du Bas-Canada a fait, et cet homme... c'est lui-même ! Grâce à son énergie, à sa connaissance intime du fort et du faible de ses compatriotes, le procureur-général du Bas-Canada (Geo.-É. Cartier) est parvenu à conquérir le rang – que personne ne peut lui disputer – de chef de la nationalité canadienne-française ! Pour parvenir à ce but, il a écrasé les faibles ! il a flatté les forts ! il a trompé les crédules ! il a acheté les vénaux ! il a élevé les ambitieux ! il a employé tour à tour la voix de la religion et celle de l'intérêt ! Et il a atteint son but !

Lorsque le Bas-Canada a appris son alliance avec le président du conseil (l'hon. Geo. Brown), il s'est élevé de toutes parts des cris d'indignation !... mais il a su changer cette indignation en admiration ! Lorsque son projet de confédération est devenu public, l'inquiétude s'est emparée de toutes les classes ! averties par leur instinct du danger qui nous menaçait : eh bien ! il a su changer cette inquiétude... en sécurité !

Je le comparerais à un homme qui a gagné la confiance sans bornes du public, et qui en profite pour fonder une caisse d'épargne où le riche vient verser ses richesses ! et où le pauvre journalier vient déposer la faible somme économisée sur ses gages pour rencontrer les mauvais temps... mais sans exiger de reçus !

Quand cet homme a tout ramassé dans ses coffres, une occasion se présente d'acheter, au prix de cette fortune dont il est dépositaire, un objet qui flatte son ambition : il l'achète sans hésiter ! sans penser à tous les malheureux que sa conduite va ruiner ! Le dépôt placé entre les mains du procureur-général, c'est la fortune des Canadiens-Français... c'est leur nationalité ! Cette fortune n'avait pas été faite en un jour : c'était le fruit du travail et des économies de tout un peuple... pendant un siècle ! Pour prolonger de quelques mois !... l'existence éphémère de son gouvernement, le procureur-général a sacrifié, sans hésiter, ce précieux dépôt qu'avait mis sous sa garde la confiance sans bornes de ses concitoyens.

L'Hon. Proc. Gén. CARTIER : Et quel prix ai-je reçu pour cela ?

M. JOLY : Cinq mille piastres de salaire !... et l'honneur de la position !

L'Hon. Proc. Gén. CARTIER : Ce n'est pas assez pour moi !

M. JOLY : Je le sais bien ! C'est pour cela que l'hon. membre désire étendre le cercle de ses opérations. Mais il ne jouira pas longtemps du fruit de sa... trahison ! En brisant le pouvoir des Canadiens-Français... il a brisé le sien, car il n'existe que par eux ! Croit-il en l'amitié sincère des libéraux du Haut-Canada ? Ils l'ont combattu trop longtemps pour qu'il existe aucune sympathie entre eux et lui. Et maintenant, il a même perdu leur respect ! Ils ont consenti à s'allier avec lui pour obtenir leur but : la représentation par la population, mais dès qu'ils n'auront plus besoin de lui, ils le jetteront de côté comme un outil devenu inutile.

Je regarde cette menace de la guerre civile comme une comédie jouée entre deux associés : ils nous crient : « Prenez garde ! nous allons nous battre, nous allons faire un malheur si vous ne nous arrêtez pas ! » Ne vous dérangez donc pas pour les arrêter ; ne craignez rien, ils ne se battront pas ! L'on nous dit aussi : « Voyez tous ces changements de ministères depuis 1862 : cet état de choses peut-il continuer plus longtemps ? » J'avoue que ces changements ont dû être désagréables pour les différents ministres qui en ont été les victimes, mais le pays en a-t-il beaucoup souffert ?

L'état des finances d'une nation est la pierre de touche de sa prospérité. **En 1862, le ministre des finances, avant de résigner, déclarait un déficit de cinq millions cent cinquante-deux mille piastres, (page 20 de son discours) ; pour l'année finissant le 30 juin 1864, c'est un surplus !... de sept cent cinquante mille piastres ! Sans tous ces changements de ministres, il est impossible de dire quel chiffre aurait aujourd'hui atteint le déficit qui, depuis plusieurs années avant 1862, allait toujours en augmentant.** Ces deux motifs allégués par les ministres ne sont qu'un voile pour cacher le véritable motif de cette révolution totale dans notre constitution : le vrai motif,

c'est simplement leur désir de rester... au pouvoir !

- 30 - -----O-----

-----O-----

******* ***** **Votre cotisation 2014. Dernier
rappel.**

Grande campagne de cotisations.

Tous ensemble en 2014.

Pour le français en science.

Pour la libération nationale.

Nous avons des chances de réussir. Courons les.

Imprimez et employez ce quoi ci-dessus ou encore, envoyez votre chèque 25\$ Can ou 25 Euros avec vos adresse, No
de téléphone et adresse courriel ordre LISULF à 1200 Latour, St. Laurent Qc H4L 4S4

Cotisation corporative 200\$ Can ou 200 Euros.

Étudiant 10\$ Can ou 10 Euros.

Don : illimité. Donnez généreusement. Offrez votre bénévolat.

Sincère mais trop pauvre? Quand même! 0\$ Can ou 0 Euro. Donnez votre nom.

•

-----O-----

-----O-----

- 30 -